

REGION d' ANVERS

1er Tournoi National Jeunesse

Grand Prix **“JOS VERHOEVEN”**

FONDATEUR des Billards VERHOEVEN

Année sportive 2018-2019

***** 30 mars 2019**

ART 1: 38 ans après avoir organisé les finales pour la jeunesse, la société **Verhoeven**, [Antwerpsesteenweg 109, 2390 Malle](http://www.verhoeven.be) (Tél: 03/312.11.59) met ses locaux à disposition le **Samedi 30 mars 2019**.

ART 2: Le tournoi est ouvert pour tous les jeunes et juniors de moins de 21 ans au début de la saison sportive (nés après le 31 août 1997), et affiliés à la Fédération Royale Belge de Billard (FRBB). Même des jeunes non affiliés sont autorisés à participer, pour éventuellement les amener à la FRBB.

Les jeunes qui sont nés avant le 1er septembre 1997 doivent appartenir au minimum à la 2ème ou 1ère catégorie libre petit billard. Si trop peu de juniors s'inscrivent pour former les poules, le tournoi sera ouvert aux seniors fédérés sous les conditions suivantes:

- * ils doivent avoir participé auparavant aux compétitions juniors et/ou seniors
- * il doivent être au minimum dans la catégorie excellence libre petit billard ou minimum 2ème catégorie libre grand billard
- * ils ne peuvent pas avoir atteint 25 ans au début de la saison (nés après le 31 août 1993)

ART 3: Minimum 3 matches sont prévus par participant, avec reprise égalisatrice

ART 4: Le tournoi est ouvert aux catégories suivantes:

- sur petit billard, pour toutes les catégories à la libre ou à la bande
- sur grand billard, pour les joueurs de trois bandes capables de jouer au minimum une moyenne de 0.400

ART 5: Il y a une limite de reprises pour toutes les catégories (20 reprises à la libre et à la bande, 40 aux 3 bandes)

ART 6: Un joueur qui arrive 15 minutes en retard par rapport à l'heure prévue au calendrier, sans avertir auparavant, est déclaré forfait.

ART 7: Le tournoi se joue sur **2 billards 2.30m et 1 billard 2.84 (draps Simonis et billes super Aramith)**

ART 8: **Des prix en espèces sont prévus pour tous les joueurs et sont offerts par la société Verhoeven.** Il n'y a pas d'inscription à payer.



ART 9: Il est défendu aux joueurs de fumer ou faire usage de boissons alcoolisées durant les rencontres. Les boissons alcoolisées et les cigarettes ne peuvent en aucun cas être placées sur la table destinée aux joueurs. Un joueur pourra être exclu du tournoi s'il ne respecte pas la règle.

ART 10: La tenue sportive est obligatoire. Chaussures de sport et jeans sont interdits. De préférence un pantalon noir ou pantalon de ville noir. Il est également permis de jouer en polo ou chemise à manches courtes d'une seule couleur. Si plusieurs joueurs d'un même club participent, ils doivent porter la même tenue

ART 11: Classement

1. Points de matches dans la promotion
2. Points de matches dans la moyenne
3. Points de matches sous la moyenne
4. en cas d'égalité de points de matches et de moyenne proportionnelle, on jouera directement une prolongation de 1/3 des points avec point de départ obligatoire et sans reprise égalisatrice.

ART 12: Les inscriptions doivent être envoyées à Dirk Op De Beeck (responsable sportif jeunesse) par mail dirk@fitmix.be ou à Patrik Mintjens (coordination jeunesse) p.mintjens@skynet.be **au plus tard le 15 mars 2019.**

Vous recevrez la confirmation de votre inscription. Les joueurs hors région d'Anvers doivent s'inscrire par leur directeur sportif régional de la jeunesse. A mentionner à l'inscription: nom, prénom, adresse, date de naissance, club, numéro de licence (si affilié) et points à jouer (catégorie).

ART 13: Nous demandons aux directeurs sportifs d'afficher le règlement dans leur club. Le responsable régional de la jeunesse sont responsables de la diffusion de ce règlement dans leur région.

ART 14: Il est défendu de sortir de la salle sans la permission du directeur sportif Dirk Op De Beeck

ART 15: Les règlements jeunesse de la FRBB sont d'application. Une décision concernant des situations imprévues ne peut être prise que par l'organisateur du tournoi.

Ce règlement a été approuvé le 2 février 2019 par Mr Joannes Franssen, Président national Jeunesse FRBB.

Le présent tournoi s'inscrit dans un circuit de régularité se composant de plusieurs organisations au cours de l'exercice sportif 2018-2019 sous l'impulsion de la commission régionale de la jeunesse de la province d'Anvers.

La CRJA et ses membres Andy De Bondt, Dirk Op De Beeck, Patrik Mintjens, Eddy Willems, Louis Masson & Bianca remercient d'avance les joueurs pour leur participation.

